



**Lundi 11 mai 2009**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Via le Fonds de désendettement, le canton a soutenu huit personnes pour un montant de CHF 144 665.- en 2008**

**Pour la troisième année d'existence du Fonds de désendettement, les montants attribués au soutien de personnes endettées ont subi une augmentation significative. Ils passent ainsi à CHF 144 665.- en 2008, soit près de 25 % de plus qu'en 2007 (CHF 115 366). Huit personnes sont concernées.**

### **Fournir des efforts d'assainissement avant de recevoir une aide**

Le Fonds de désendettement a été institué afin d'aider les personnes dans un processus de désendettement et de favoriser leur réintégration sociale. L'année passée, la Commission du Fonds s'est déterminée sur dix requêtes, dont six sont issues du Service de désendettement de Caritas Fribourg. Les quatre autres proviennent d'un tuteur officiel, d'un Service social régional et d'un bureau de conseils en désendettement lié à un Service social régional. Huit personnes ont reçu un soutien, pour des montants variant de CHF 9800.- à CHF 30 000.-. Elles rembourseront ces prêts par acomptes mensuels allant de CHF 250.- à CHF 850.-.

L'aide financière du Fonds est toujours remboursable et accordée sans intérêt. Afin de bénéficier de l'aide du Fonds, les personnes endettées doivent répondre à certains critères et déjà avoir fourni des efforts d'assainissement en établissant un inventaire de leurs dettes et en ayant entrepris des négociations avec leurs créanciers. Elles doivent être domiciliées dans le canton depuis au moins deux ans et pouvoir témoigner d'une situation stable et d'un revenu suffisant, permettant d'établir un plan de remboursement. Celui-ci peut s'échelonner jusqu'à 48 mois, selon la situation des personnes concernées.

### **Caritas Fribourg, partenaire privilégié du canton en matière de lutte contre l'endettement**

Le Fonds de désendettement est l'un des outils dont dispose le canton pour faire face à un fléau qui prend de l'ampleur depuis plusieurs années. Son utilisation est gérée par une Commission constituée de représentantes et représentants de divers domaines d'activités tels que banque, assurance, service social, service cantonal des contributions, service du personnel et d'organisation, administration des finances, service de l'action sociale, service de désendettement et service des tutelles.

Caritas Fribourg, par son service de désendettement, est le partenaire privilégié de la Commission et du canton en matière de lutte contre l'endettement sur la base d'une convention entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. A noter que ce partenariat a débuté en 2003 déjà sous la forme d'un contrat. L'année passée, le soutien financier accordé à ce service spécialisé se chiffrait à CHF 350 000.-, pris en charge à part égale entre l'Etat et les communes. En 2008, Caritas Fribourg a traité 197 demandes par téléphone ou courriel sans qu'un suivi soit entrepris. 58 demandes concernaient potentiellement le Fonds. Caritas Fribourg n'est pas entré en matière pour les raisons suivantes :

- les situations ne répondaient pas aux critères du Fonds ;
- plus d'une dizaine de personnes étaient déjà suivies par des professionnels du social qui peuvent adresser directement leurs demandes au Fonds ;
- moins d'une dizaine de personnes n'ont pas donné suite au premier appel.

Caritas Fribourg suit par ailleurs 364 dossiers dont :

- six demandes ont été soumises à la Commission d'utilisation du Fonds de désendettement ;
- onze demandes ont été soumises à la Commission les années précédentes ;
- quarante-neuf dossiers pourraient à l'avenir faire l'objet d'une demande à la Commission ;
- deux cent nonante-huit dossiers ne peuvent trouver de solution via le Fonds de désendettement.

A fin 2008, le montant à disposition du Fonds s'élevait à Fr.1 187 196.70, remboursements en cours et intérêts pris en compte. A ce chiffre s'ajoutent les prêts à rembourser de Fr. 212 803.30 soit au total Fr. 1 400 000, le montant de départ attribué au Fonds.

Activités depuis la création du Fonds	2006	2007	2008
Demandes reçues	13	9	10
Demandes acceptées	9	7	8
Montant total attribué en CHF	179 813.80	115 356.90	144 665.75
Montant total remboursé en CHF	21 276.00	85 677.00	92 346.00

**Permanence téléphonique pour les personnes endettées**  
**026 321 18 54 (les jours ouvrables de 08h30-12h30)**  
**Service de désendettement de Caritas Fribourg**

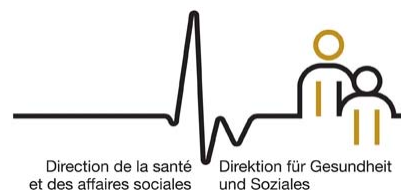
## CONTACTS ET INFORMATIONS

### Service de l'action sociale

M. François Mollard, Chef de service  
tél. 026 305 29 92 (13h00-14h00)

### Caritas Fribourg, Service de désendettement

Mme Joëlle Renevey, tél. 026 321 18 63 (10h00-12h00)



Auteur : Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38

Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>